



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

40 : Participation financière au Syndicat mixte de transports scolaires d'Ardentes pour l'année scolaire 2022-2023

Le Syndicat mixte de transports scolaires d'Ardentes assume le transport des enfants de leur domicile aux établissements scolaires d'Ardentes ainsi que les frais inhérents à ce dispositif.

Le financement de cette structure est assuré par la contribution des communes en fonction du nombre d'élèves transportés.

Deux enfants domiciliés à Châteauroux fréquentent le collège d'Ardentes. La Ville, a, de ce fait, été sollicitée par le Syndicat précité pour une participation financière.

Pour l'année scolaire 2022-2023, celle-ci s'élève à 67.19 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement par la Ville d'une cotisation de 67.19 € au Syndicat de transports scolaires d'Ardentes, au titre de l'année 2022-2023.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES

Préambule

En application du code des collectivités territoriales

Le Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardenes
Représenté par Monsieur Jacques BREUILLAUD
En qualité de Président

ET

La Ville de CHÂTEAUROUX
Représentée par Monsieur Gil AVEROUS en qualité de Maire

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation de la ville de CHÂTEAUROUX à la prise en charge financière des élèves des communes non membres du syndicat

Article 1 :

La Ville de CHÂTEAUROUX s'engage à participer aux frais de fonctionnement du Syndicat :

- Liés aux transports scolaires
- Liés à l'utilisation de la salle omnisports d'Ardenes et à la subvention allouée au collège pour les sorties scolaires

Article 2 :

Chaque Année un titre de recette sera adressé à la Ville de CHÂTEAUROUX qui sera calculé :

- Pour les frais de transport scolaire, au prorata des élèves transportés
- Pour les frais liés au collège, au prorata des élèves scolarisés

Article 3 :

La Convention sera reconduite tacitement chaque année. Au cas où aucun élève de la Ville ne serait scolarisé au Collège Stanislas Limousin de la commune d'Ardenes aucune somme ne sera demandée. La résiliation de la convention pourra être demandée avant le 31 décembre de chaque année.

Article 4 :

La présente convention est exécutoire à compter de la mention de la signature de Monsieur le Maire de la Ville de CHÂTEAUROUX et de celle de Monsieur le Président du syndicat

Article 5 :

Toutes modifications éventuelles des modalités de participation doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait à JEU-LES-BOIS
En deux exemplaires originaux
Le 9 mai 2019

Le Président,
Jacques BREUILLAUD

SYNDICAT MIXTE
DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES
MAIRIE 36120 JEU-LES-BOIS



Pour la ville de CHÂTEAUROUX
Le 4 juillet 2019

Le Maire,
Gil AVEROUS



**SYNDICAT MIXTE
DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES
MAIRIE
36120 JEU-LES-BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE GESTION
Séance du 3 avril 2023**

*Nombre de membres afférents au Comité de gestion : 14
Nombre de Conseillers en exercices : 14
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 8*

Le 3 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente les membres du comité de gestion du Syndicat Mixte de Transports Scolaires d'Ardentes se sont réunis à la Mairie de JEU-LES-BOIS sous la présidence de Monsieur Jacques BREUILLAUD Président sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2023

Etaient présents :

- **Commune d'ARDENTES** : Laurence ARDOUIN
- **Commune d'ETRECHET** : Aurélie BLAIN, Jean-Pierre PASCAUD
- **Commune de JEU LES BOIS** : Annabelle LELONG, Jacques BREUILLAUD
- **Commune d'AMBRAULT** : Fabrice MOUTON
- **Commune de SASSIERGES-SAINT-GERMAIN** : Aline BEYLY, Valérie AUFRERE

Absents excusés :

- Patrick DALOT représentant la commune d'ARDENTES
- Monique MONTAGNE représentant la commune d'AMBRAULT
- Angélique COCLIN et Carole FRESNEAU représentant la commune de MARON
- Anita FOUQUET représentant la CDC CHAMPAGNE BOISCHAUTS

Absent : Olivier FONTAINE représentant la CDC CHAMPAGNE

Secrétaire de séance : LELONG Annabelle

2023-07 VOTE DU BUDGET UNIQUE 2023

Le Président présente aux membres du Comité de gestion le projet de budget unique 2023 qui s'équilibre à la somme de 24 300.74 € pour la section de fonctionnement.

Après avoir commenté les différentes propositions du budget, le Président a rappelé que le montant de la participation du Syndicat aux charges de fonctionnement de la salle omnisports d'ARDENTES s'élève à la somme de 13 871.40 €.

Le Comité de gestion après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2023 et approuve le tableau de répartition des charges joint prenant en compte toutes les collectivités bénéficiant des services du Syndicat Mixte.

Le secrétaire de séance,
Annabelle LELONG

CERTIE EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture le
Publié, affiché ou notifié le
Le Président,
Jacques BREUILLAUD

Pour copie conforme
Le Président
Jacques BREUILLAUD

SYNDICAT MIXTE
DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES
MAIRIE 36120 JEU-LES-BOIS

SYNDICAT MIXTE
DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES
MAIRIE 36120 JEU-LES-BOIS

PARTICIPATION 2023 - SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES

COMMUNES	Participation TRANSPORTS		COLLEGE subvention + participation gymnase		PARTICIPATION DES COMMUNES	COMPETENCE TRANSPORT CDC CHAMPAGNE BOISCHAUTS Ambrault - Bommiers - Pruniers - Vouillon
	EFFECTIFS	Part.	EFFECTIFS	Part.		
COMMUNES					2 553,05 €	793,42 €
AMBRAULT	39	793,42 €	38	2 553,04 €		
ARDENTES	39	793,42 €	138	9 271,62 €	10 065,04 €	
ETRECHET	0	0,00 €	1	67,19 €	67,19 €	
JEU-LES-BOIS	14	284,82 €	14	940,60 €	1 225,42 €	
MARON	33	671,36 €	33	2 217,12 €	2 888,48 €	
SASSIERGES-ST-GERMAIN	21	427,23 €	21	1 410,90 €	1 838,13 €	
S/TOTAL	146	2 970,25 €	245	16 460,47 €	18 637,31 €	793,42 €
COMMUNES HORS SECTEURS						
CHÂTEAURoux			1	67,19 €	67,19 €	
DIORS	2	40,69 €	2	134,37 €	175,06 €	
FOUGEROLLES			1	67,19 €	67,19 €	
LE POINCONNET			1	67,19 €	67,19 €	
MERS-S/INDRE			2	134,37 €	134,37 €	
MONTIPOURET			1	67,19 €	67,19 €	
PRUNIERs	2	40,69 €	2	134,37 €	134,37 €	40,69 €
SAINT-AOUT	3	61,03 €	5	335,93 €	396,96 €	
SAINT-AUBIN	1	20,34 €	1	67,19 €	87,53 €	
SAINT-CHARTIER			1	67,19 €	67,19 €	
SAINT HIPPOLYTE			1	67,19 €	67,19 €	
TRANZAULT			1	67,19 €	67,19 €	
VOUILLON	1	20,34 €	2	134,37 €	134,37 €	20,34 €
S/TOTAL	9	183,09 €	21	1 410,93 €	1 532,99 €	61,03 €
Primaires et maternelles					915,48 €	
ARDENTES	45	915,48 €			20,34 €	
LE POINCONNET	1	20,34 €			467,91 €	
MARON	23	467,91 €			305,16 €	
SASSIERGES-ST-GERMAIN	15	305,16 €			1 708,89 €	
S/TOTAL	84	1 708,89 €				854,45 €
TOTAUX						

DEPENSE COLLEGE : 13 871,40 € + 4 000,00 € = 17 871,40 €

DEPENSES TRANSPORTS : 4 862,23 €

Soit 22 733,63 € de participation des communes

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes PRINCIPAL **		TITRE EXÉCUTOIRE COPIE DESTINÉE AU DÉBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales par : Jacques BREUILLAUD. Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne 'somme due' selon les indications données au verso du présent acte.				COMPTABLE CHARGÉ DU RECOUVREMENT SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHATEAUAU 4B RUE DU 14E REGT TIR ALGERIENS 36018 CHATEAUROUX CEDEX FR 55 3000 1002 86C3 6100 0000 097 BDFEFRPPCCT BDF CHATEAUROUX		
EXERCICE 2023	NOM ET ADRESSE CHATEAUROUX METROPOLE PLACE DE LA REPUBLIQUE 36000 CHATEAUROUX	RÉFÉRENCE DU TITRE				Compte Opér.	SOMME DUE	
		Année d'origine	Emis et rendu exécutoire le	Numéro du bordereau	Numéro du titre			
		2023	11/05/2023	4	4	74741	*****67.19	
		OBJET ET DÉCOMPTÉ DE LA RECETTE Participation communale 2023 DCM du 03/04/2023 - voir tableau de répartition					67,19	
COLLECTIVITÉ : Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes NOM DU REDEVABLE : CHATEAUROUX METROPOLE N° DU TITRE : 4 MONTANT : *****67.19 <small>Partie à découper suivant le cadre, à utiliser dans les conditions indiquées au verso</small>		Jacques BREUILLAUD						



COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes PRINCIPAL **		TITRE EXÉCUTOIRE COPIE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION				COMPTABLE CHARGÉ DU RECOUVREMENT SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHATEAUAU 4B RUE DU 14E REGT TIR ALGERIENS 36018 CHATEAUROUX CEDEX FR 55 3000 1002 86C3 6100 0000 097 BDFEFRPPCCT BDF CHATEAUROUX		
EXERCICE 2023	NOM ET ADRESSE CHATEAUROUX METROPOLE PLACE DE LA REPUBLIQUE 36000 CHATEAUROUX	RÉFÉRENCE DU TITRE				Compte Opér.	SOMME DUE	
		Année d'origine	Emis et rendu exécutoire le	Numéro du bordereau	Numéro du titre			
		2023	11/05/2023	4	4	74741	*****67.19	
		OBJET ET DÉCOMPTÉ DE LA RECETTE Participation communale 2023 DCM du 03/04/2023 - voir tableau de répartition					67,19	
COLLECTIVITÉ : Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes NOM DU REDEVABLE : CHATEAUROUX METROPOLE N° DU TITRE : 4 MONTANT : *****67.19 <small>Partie à découper suivant le cadre, à utiliser dans les conditions indiquées au verso</small>		Jacques BREUILLAUD						
<small>Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.</small>								